

AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE ORDRE DE DÉROGATION V04-2024

La Ville de Ste-Anne, en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, tiendra une AUDIENCE PUBLIQUE aux bureaux de la Ville de Ste-Anne au 14, avenue Centrale, Ste-Anne, Manitoba, le **13 novembre 2024 à 17 h 00**, heure et lieu où le conseil recevra les représentations de la requérant et de toute personne qui souhaite en faire au sujet de la demande suivante.

Toute préoccupation ou objection peut être adressée, par écrit, au directeur général au plus tard le **6 novembre 2024 à midi**.

LIEU :

lot 6,8-15 de la subdivision 4251-24-9023 proposée

REQUÉRANT :

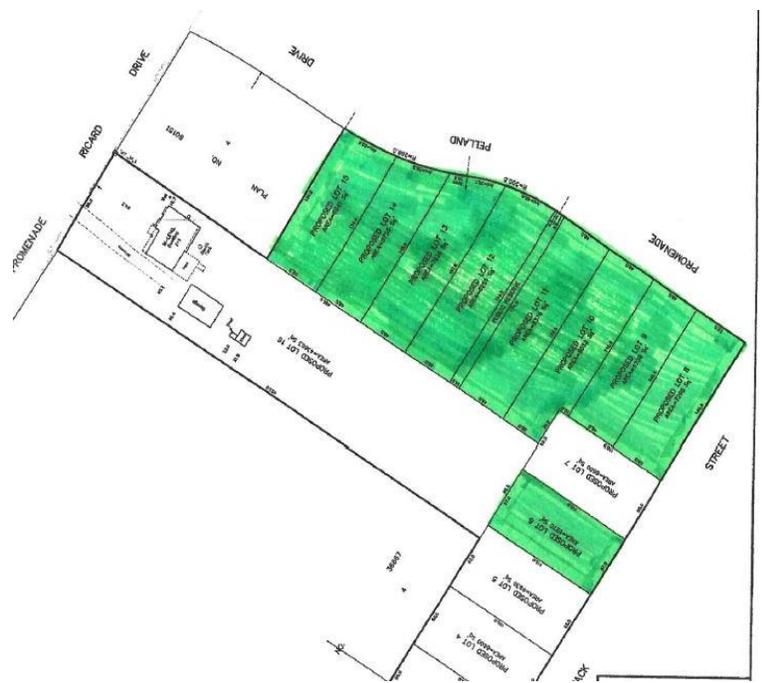
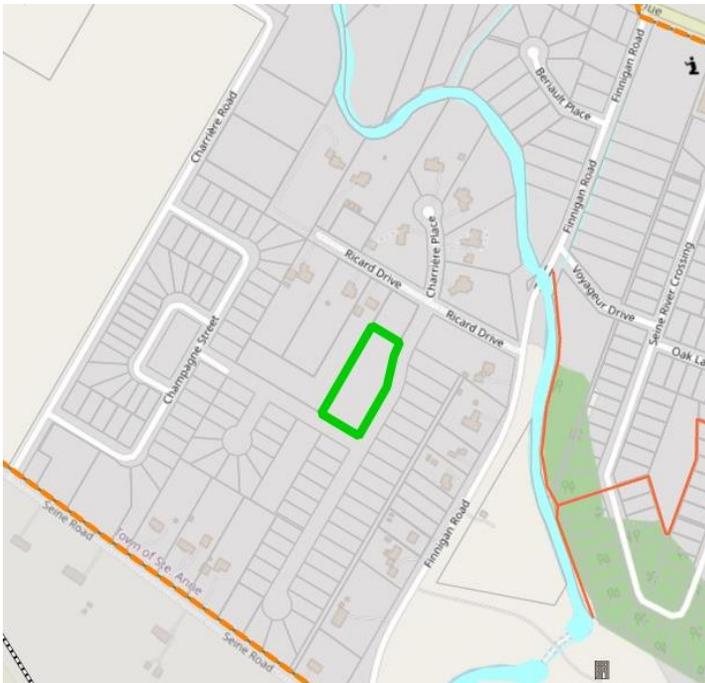
5528471 Manitoba Inc. & 5528497 Manitoba Inc.

PROPRIÉTAIRE :

Aaron Christopher Plett & Amy Rose Klusowski

DÉROGATION :

Le requérant a demandé une dérogation pour les lots 6, 8 à 15 de la subdivision proposée 4351-24-9023 pour des largeurs de site de 48 pieds à 57 pieds, qui ne respectent pas la largeur de site minimale de 60 pieds établie pour le zonage résidentiel unifamilial grand (RS-L) conformément au règlement de zonage 8-2020 de la Ville de Sainte-Anne.



Une copie de la proposition susmentionnée et des documents à l'appui peut être consultée au lieu indiqué ci-dessus pendant les heures de bureau normales, de 8 h à 16 h 30, du lundi au vendredi.

Marc Darker, directeur général

Ville de Sainte-Anne

204-422-5293

cao@steanne.ca